

les chaînes des formalités. C'est surtout du cérémonial de cour qu'il se dégagea d'abord, comme des entraves les plus fâcheuses pour un prince actif et laborieux; ce qui n'empêcha pas que dans les occasions où la nécessité l'exigeoit, il ne sût représenter avec toute la dignité de son rang. Il sut ôter aux formalités qui règnent d'ordinaire dans les négociations avec les autres puissances, une partie de leur longueur accablante, en supprimant, sinon entièrement, du moins en grande partie leurs causes principales; en écartant jusqu'à un certain point la méfiance contre les cours étrangères, et en cherchant à l'affoiblir chez elles. Il dirigeoit lui-même les négociations pour les choses essentielles, et sa surveillance servoit de frein aux ministres et aux envoyés. — Il dégagea la jurisprudence des formalités superflues, non par des actes d'une autorité arbitraire, mais par l'influence qu'a sur les juges l'exemple d'un prince qui sait penser par lui-même. — Les observations sur l'indifférence de Frédéric pour les satires et les libelles, dont sa personne et son gouvernement étoient l'objet, conduisent à faire remarquer que jamais acte de despotisme ne fut plus dangereux, jamais pas ne fut plus glissant pour faire dégénérer le gouvernement en despotisme, que lorsqu'il s'agit de punir les offenses faites à l'honneur du

No. 10. 1800.

4